

PREFECTURE DE LA REGION REUNION



ARRÊTÉ N° - 2005

portant agrément d'une Société d'Exercice Libéral de biologistes médicaux issue d'une fusion par absorption

Le Préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu la loi n° 90 1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales et notamment son article 6 ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L. 6211-2 et L. 6212-1 (7°), ainsi que les articles R. 6212-72 à R. 6212-80 ;
- Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Madame Chantal de SINGLY, en qualité de Directrice Générale de l'agence de santé Océan Indien ;
- Vu les arrêtés préfectoraux n°188 du 6 février 2012 et n°237 du 20 février 2012 relatifs à l'agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC, sous le n°974-94, dont le siège social est situé 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS) ;
- Vu l'arrêté préfectoral en n°189 du 6 février 2012 portant agrément de la société d'exercice libéral en commandite par actions (SELCA) AVIE-BIO, sous le n°974-95, dont le siège social est situé au 78 rue du Général de Gaulle, 97425 LES AVIRONS ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°3262 du 18 novembre 1994 portant agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) FP MEDIBIO, sous le n°10/97-4, dont le siège social est situé au 3 rue Pierre Benoit Dumas, 97470 SAINT BENOIT ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1827 du 13 août 2003 portant modification de l'agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) ACTIBIO, enregistré sous le n°8/974, dont le siège social se situe au 97 rue Raphaël Babet, 97480 SAINT JOSEPH ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2091 du 9 août 2005 portant agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) MARIBIO, sous le n°974-72, dont le siège social est situé au 53 rue de la République, 97438 SAINTE MARIE ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1596 du 30 juin 2008 portant agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) SBM, sous le n°974-82, dont le siège social est situé au 2 rue du Général Lambert, 97480 SAINT JOSEPH ;
- Vu l'arrêté de l'agence de santé Océan Indien n°330/ARS/2012 du 12 décembre 2012 modifiant l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites (LBM) BIONOSTIC dont le siège social se situe au 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC ;

- Vu la lettre en date du 13 juillet 2012, reçue le 13 septembre 2012, de Monsieur Didier GIRAUD-VINET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale multi sites BIONOSTIC, et cogérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC sise 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (SAINT DENIS), sollicitant la modification des autorisations administratives préexistantes, suite à la fusion par absorption des SELARL FP MEDIBIO, ACTIBIO et SBM et la création de trois sites d'implantation à SAINT JOSEPH, au 2 rue du Général Lambert et au 97 rue Raphaël Babet, et à SAINT BENOIT au 3 rue Pierre Benoit Dumas ;
- Vu la lettre en date du 22 octobre 2012, reçue le 12 novembre 2012, de Monsieur Didier GIRAUD-VINET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale multi sites BIONOSTIC, et cogérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC sise 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (SAINT DENIS), sollicitant la modification des autorisations administratives préexistantes, suite à la fusion par absorption de la SELARL MARIBIO, de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) LABM de SAINT LOUIS, et de l'apport en nature du laboratoire de Madame Brigitte GIRARD au TAMPON, et la création de trois sites d'implantation à SAINTE MARIE, au 53 rue de la République, au TAMPON, au 221 rue Hubert Delisle, et à SAINT LOUIS, au 146 rue du Docteur Raymond Vergès ;
- Vu la lettre en date du 2 novembre 2012, reçue le 12 novembre 2012, de Monsieur Didier GIRAUD-VINET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale multi sites BIONOSTIC, et cogérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC sise 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (SAINT DENIS), sollicitant la modification des autorisations administratives préexistantes, suite à la fusion par absorption de la société d'exercice libéral en commandite par actions (SELCA) AVIE-BIO dont le siège social est situé au 78 rue du Général de Gaulle, 97425 LES AVIRONS ;
- Vu la lettre en date du 21 novembre 2012, de Monsieur Didier GIRAUD-VINET, biologiste coresponsable du laboratoire de biologie médicale multi sites BIONOSTIC, et cogérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC, sollicitant la fermeture d'un site situé au 2 rue de la Plage, 97434 SAINT GILLES LES BAINS (commune de SAINT PAUL) à compter du 15 décembre 2012, et l'ouverture d'un site au 100 avenue Pierre Mendès France, 97441 SAINTE SUZANNE à compter de l'obtention des autorisations administratives ;
- Vu le dossier accompagnant les demandes visées qui comprenait notamment :
- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société SBM en date du 13 juillet 2012 ;
 - le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société SBM en date du 13 juillet 2012 ;
 - une lettre de retrait de l'agrément de la SELARL SBM en date du 13 juillet 2012 ;
 - le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société ACTIBIO en date du 13 juillet 2012 ;
 - le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société ACTIBIO en date du 13 juillet 2012 ;
 - une lettre de retrait de l'agrément de la SELARL ACTIBIO en date du 21 août 2012 ;
 - le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société FB MEDIBIO en date du 8 mars 2012 ;
 - le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société FB MEDIBIO en date du 13 juillet 2012 ;
 - une lettre de retrait de l'agrément de la SELARL FB MEDIBIO en date du 27 août 2012 ;
 - le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIONOSTIC en date du 13 juillet 2012 ;
 - le projet des statuts de la SELARL BIONOSTIC mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés du 13 juillet 2012 ;
 - le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société MARIBIO du 22 octobre 2012 ;
 - le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société MARIBIO en date du 22 octobre 2012 ;
 - une lettre de retrait de l'agrément de la SELARL MARIBIO en date du 24 octobre 2012 ;
 - le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société LABM de SAINT LOUIS en date du 22 octobre 2012 ;
 - la convention d'apport en nature sous condition suspensive entre Madame Brigitte GIRARD et la SELARL BIONOSTIC en date 23 octobre 2012 ;
 - du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIONOSTIC en date du 22 octobre 2012 ;
 - du projet des statuts de la société BIONOSTIC mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2012 ;
 - les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires de la société AVIE-BIO en date du 30 octobre 2012 ;

- une lettre de retrait de l'agrément de la SELCA AVIE-BIO en date du 5 novembre 2012 ;
- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIONOSTIC en date du 30 octobre 2012 ;
- le projet de fusion entre la société BIONOSTIC et la société AVIE-BIO en date du 30 octobre 2012 ;
- le projet des statuts de la SELARL BIONOSTIC mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 octobre 2012 ;

Vu le complément de dossier reçu le 23 novembre 2012 constitué par :

- le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société BIONOSTIC en date du 21 novembre 2012 ;
- le projet des statuts de la SELARL BIONOSTIC mis à jour suite à l'assemblée générale extraordinaire des associés du 21 novembre 2012 ;

ARRÊTE :

Article 1 Est agréée sous le n°974-98 la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) dénommée BIONOSTIC, dont le siège social est situé au 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), issue de la fusion par absorption des sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) FP MEDIBIO, ACTIBIO, MARIBIO, SBM, de la société d'exercice libéral en commandite par actions (SELCA) AVIE-BIO CAMBIO, ayant pour associés en exercice :

- Monsieur Didier GIRAUD-VINET, pharmacien ;
- Monsieur Gilbert HAN-CHING, pharmacien ;
- Madame Cécile TALLET, pharmacien ;
- Monsieur Jean ROGIER, pharmacien ;
- Madame Céline BEN CIMON, pharmacien ;
- Monsieur Louis LENIAUD-HAYTAYAN, pharmacien ;
- Madame Françoise CARAYOL, pharmacien ;
- Madame Katarina KOVACOVA, pharmacien ;
- Monsieur Olivier FRANCERIE, pharmacien ;
- Monsieur Jean ROUSSE, pharmacien ;
- Madame Anne-Laure ALLAIS, pharmacien ;
- Monsieur Serge BERREBI, médecin ;
- Madame Phylis NOBILEAU, pharmacien ;
- Madame Isabelle PERIS, pharmacien ;
- Madame Florence GILOT, pharmacien ;
- Monsieur Raj Bhushan SANASSE, pharmacien ;
- Monsieur Henri FIORILLO, pharmacien ;
- Madame Pascale CAZALI-ORRICO, pharmacien ;
- Monsieur Eric GASTON, pharmacien ;
- Madame Brigitte GIRARD, pharmacien ;
- Monsieur Emmanuel BROCHOT, pharmacien ;
- Monsieur Frédéric CHAURAND, pharmacien ;
- Monsieur André ANELLI, pharmacien ;
- Monsieur James CROCKETT, pharmacien ;
- Madame Marie-Claude GAUTRON, pharmacien ;
- Monsieur Sébastien ANELLI, pharmacien ;
- Madame Magali ANELLI, pharmacien ;
- Monsieur Monéïm SMANI, pharmacien ;
- Madame Chrystelle ORBOLATO, pharmacien ;
- Madame Florence WOJCIK, médecin.

Article 2 La société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) BIONOSTIC exploite le laboratoire de biologie médicale multi sites (LBM) BIONOSTIC sur les sites suivants :

- Site Bionostic Ste Clotilde, 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS) ;
- Site Bionostic Vauban, 32 rue du Bois de Nèfles, 97400 SAINT DENIS ;
- Site Bionostic Océan, 22 boulevard de l'Océan, 97400 SAINT DENIS ;
- Site Bionostic St André, 219 rue Mélodium, 97440 SAINT ANDRE ;
- Site Bionostic Rivière des Pluies, Espace Santé, rue Roger Payet, 97438 SAINTE MARIE ;
- Site Bionostic Mascareignes, 34 rue Marius et Ary Leblond, 97430 LE TAMPON ;

- Site Bionostic Clinique du Tampon, 100 rue de France, 97430 LE TAMPON ;
- Site Bionostic le Port, 8 rue de Cherbourg, 97420 LE PORT ;
- Site Bionostic Piton St Leu, 21 rue Adrien Lagourgue, 97424 PITON SAINT LEU (commune de SAINT LEU) ;
- Site Bionostic Cambuston, 475 route de Cambuston, 97440 SAINT ANDRE ;
- Site Bionostic Bras Panon, 15 Route Nationale, Rivière des Roches, 97412 BRAS PANON ;
- Site Bionostic Mairie, 2 rue du Général Lambert, 97480 SAINT JOSEPH ;
- Site Bionostic Butor, 97 rue Raphaël Babet, 97480 SAINT JOSEPH ;
- Site Bionostic Marché forain, 3 rue Pierre Benoit Dumas, 97470 SAINT BENOIT ;
- Site Bionostic Ste Marie, 53 rue de la République, 97438 SAINTE MARIE ;
- Site Bionostic Av Principale, 146 avenue Principale, 97450 SAINT LOUIS ;
- Site Bionostic Labo central, 221 rue Hubert Delisle, 97430 LE TAMPON ;
- Site Bionostic les Avirons, 78 avenue du Général de Gaulle, 97425 LES AVIRONS ;
- Site Bionostic St Gilles les Bains, 113 rue du Général de gaulle, 97434 SAINT GILLES LES BAINS (commune de SAINT PAUL) ;
- Site Bionostic la Saline, 183 rue Jean Albany, 97422 LA SALINE (commune de SAINT PAUL) ;
- Site Bionostic St Paul Ville, 11 rue Sarda Garriga, 97460 SAINT PAUL ;
- Site Bionostic Savannah, Cour Savannah, 3 rue Jules Thirel, 97460 SAINT PAUL ;
- Site Bionostic St Gilles les Hauts, 59 rue Joseph Hubert, 97435 SAINT GILLES LES HAUTS (commune de SAINT PAUL) ;
- Site Bionostic St Leu, les Rives de l'Océan, 134 B rue du Général Lambert, 97436 SAINT LEU ;

- Article 3 l'agrément n°974-94 de la SELARL BIONOSTIC dont le siège social est situé au 58 avenue Leconte de Lisle, 97490 SAINTE CLOTILDE (commune de SAINT DENIS), est retiré.
- Article 4 l'agrément n°974-95 de la SELCA AVIE-BIO dont le siège social est situé au 78 rue du Général de Gaulle, 97425 LES AVIRONS, est retiré.
- Article 5 l'agrément n°10/97-4 de la SELARL FP MEDIBIO dont le siège social est situé au 3 rue Pierre Benoit Dumas, 97470 SAINT BENOIT, est retiré.
- Article 6 l'agrément n°8/974 de la SELARL ACTIBIO dont le siège social se situe au 97 rue Raphaël Babet, 97480 SAINT JOSEPH, est retiré.
- Article 7 l'agrément n°974-72 de la SELARL MARIBIO dont le siège social se situe au 53 rue de la République, 97438 SAINTE MARIE, est retiré.
- Article 8 l'agrément n°974-82 de la SELARL SBM dont le siège social se situe au 2 rue du Général Lambert, 97480 SAINT JOSEPH, est retiré.
- Article 9 Le Secrétaire Général de la préfecture de la Réunion et la Directrice Générale de l'agence de santé Océan Indien, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux associés de chacune des SEL concernées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à SAINT DENIS, le 27 DEC 2012

Le PREFET

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Xavier BRUNETIÈRE